



Projet Ecocontribution

Lettre Info n°1

Juillet 2020

RAPPEL

## Présentation et premier état des lieux

A la faveur de la réforme de la chasse de 2019, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne bénéficie chaque année d'une enveloppe éco-contribution permettant de subventionner de nouveaux projets. C'est dans ce contexte que le projet « péri-urbain » a vu le jour...

### Contexte

L'artificialisation récente de l'agglomération de Périgueux empiète sur l'espace rural des zones périphériques, créant des poches résiduelles d'espaces naturels et/ou agricoles occupées par la faune sauvage. Ces espaces, jadis soumis à la pratique de la chasse, se retrouvent aujourd'hui cynégétiquement difficiles à exploiter, inaccessibles ou même parfois interdits à la pratique (sécurité publique, propriétaires anti-chasse notamment).



— Corridor écologique  
— Risque de collision

En parallèle, les grands animaux se rapprochent de ces espaces urbanisés grâce à ce que l'on appelle des « corridors écologiques », leur permettant d'atteindre les espaces semi-enclavés difficiles à chasser.

### Objectifs fédéraux

Multiplication des signalements, conflits territoriaux et opinion publique en perte de vue : l'agglomération de Périgueux est dépassée par l'émergence de cette problématique.



Face à cette réalité, la FDC24 a souhaité débuter cette année, avec vous, un projet sur le périurbain en réponse à l'action 16 du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024. Cette première lettre d'information a pour vocation de faire un point sur les actions réalisées et à réaliser. L'objectif à terme étant de faciliter la pratique de la chasse dans un milieu qui échappe progressivement à son emprise et où les dégâts augmentent chaque année.



### L'écocontribution, c'est quoi ?

La réforme de la chasse s'inscrit dans la continuité du Plan Biodiversité (4 juillet 2018) et vise à moderniser l'organisation de la chasse et améliorer la protection de la biodiversité.

Cette réforme s'accompagne d'une écocontribution qui a pour but de financer des projets départementaux (ou interdépartementaux) en faveur de la biodiversité. Elle est alimentée par un fonds « chasseur » à hauteur de 5€ par chasseurs et d'un fond « Etat » de 10€ par chasseur. Pour en bénéficier, la FDC24 doit présenter chaque année de nouveaux dossiers auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

C'est ainsi que le projet péri-urbain a été présenté et validé par l'Office Français de la Biodiversité pour sa mise en place.

# Actions du projet

Les techniciens de la FDC24 recevront l'appui des étudiants en gestion urbaine de l'Université de Bordeaux (antenne de Périgueux) et des étudiants en Gestion et Protection de la Nature au Lycée La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers. Un stagiaire spécialement dédié accompagnera les travaux sur deux périodes. Étiré sur trois années (2020-2022), le projet s'organise autour de cinq actions :

➔ **Action 1 - Relevés cartographiques** : il s'agit du travail débuté avec vous sur les cartographies des terrains soumis au droit de chasse, des ronciers et passages à gibier ainsi que des

propriétaires défavorables et favorables à la présence des chasseurs.

➔ **Action 2 - Enquête auprès des habitants** : les étudiants de l'Université mèneront une enquête par questionnaire auprès des habitants afin d'identifier les problématiques liées à la présence d'animaux sur leur commune.

➔ **Action 3 - Relevés de terrain** : les étudiants du Lycée La Peyrouse seront amenés à étudier les relevés de terrain en lien avec la cartographie réalisée en amont, de manière à déterminer des positionnements pertinents pour les appareils photographiques à déclenchement automatique.

➔ **Action 4 - Cartographie du périurbain** : les éléments recueillis grâce aux actions précédentes seront compilés, analysés et partagés au niveau régional et seront publiés et/ou présentés aux partenaires et participants.

➔ **Action 5 - Plan d'intervention et coordination technique et administrative** : associée aux services de l'État, la FDC24 mettra en place un guide des bonnes pratiques à destination des élus et des habitants en matière d'intrusion de la faune sauvage dans les propriétés. Un plan de gestion sera également élaboré sur l'ensemble de la zone d'étude.

## Où en sommes-nous?

Grâce à votre mobilisation, la cartographie des territoires de chasse est bien avancée et nous disposons de quelques informations concernant la localisation des facilitateurs de présence animale (fourrés, corridors et propriétaires anti-chasse). Ces éléments sont nécessaires pour mieux cerner les spécificités de chaque territoire et agir en conséquence.

Afin de renforcer la mobilisation autour de cette thématique, la FDC24 s'engage à rencontrer en ce mois de juillet les élus de chacune des communes concernées directement par le projet. La réussite de celui-ci dépendant de votre soutien ainsi que du leur, chaque rencontre sera suivie par une autre avec la/les association(s) de chasse que vous représentez pour

discuter des particularités locales et permettre à chacun de s'exprimer librement.

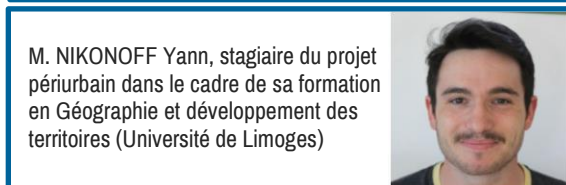
La période estivale devrait se conclure avec la réalisation d'un premier bilan général des difficultés et nécessités de la chasse pour chacune des communes.



## Equipe fédérale



M. COUREAUD Stéphane,  
technicien cynégétique  
Auvézère/Périgord Centre



M. NIKONOFF Yann, stagiaire du projet  
périurbain dans le cadre de sa formation  
en Géographie et développement des  
territoires (Université de Limoges)

## Partenaires

